



Rapporteur national sur la traite des êtres humains

La traite des êtres humains au Luxembourg

Cinquième rapport au Parlement

La traite des êtres humains (art. 382-1 Code Pénal)

Une action:



Un but:



Sanctions : Emprisonnement de 3 à 5 ans, amende de 10.000€ à 50.000€

En cas de circonstances aggravantes : 5 à 15 ans, 50.000€ à 150.000 €

Structure du rapport

INTRODUCTION GÉNÉRALE

**IÈRE PARTIE : TENDANCES EN MATIÈRE DE TRAITE DES ÉTRES HUMAINS : ÉVOLUTION
DEPUIS LE RAPPORT DE 2024**

IIÈME PARTIE : CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

IIIÈME PARTIE : LES DIFFÉRENTS ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS

IVÈME PARTIE : LA RÉPONSE PÉNALE À LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS

VE PARTIE : RECOMMANDATIONS

Ire Partie
La traite des êtres humains
en chiffres

2023-2024

Profil des victimes

Nombre de victimes		2023	2024	Total
Identifiées		64	4	68
Présumées		17	21	38
	Dont cas anonymes d'InfoTraite*	9	6	15
Potentielles		30	16	46
Total		111	41	152

Sexe		2023	2024	Total
Hommes		44	25	69
Femmes		67	16	83
Total		111	41	152

Âge		2023	2024	Total
0-11		-	-	-
12-17		-	1	1
18-22		2	-	2
23-30		35	10	45
31-40		41	9	50
41-50		16	7	23
51-60		10	6	16
61-70		1	1	2
Majeurs (cas anonymes d'InfoTraite)		5	5	10
Inconnu		1 (cas anonyme Infotraite)	2 (dont 1 cas anonyme Infotraite)	3
Total		111	41	152

- 152 victimes entre 2023 et 2024
- 68 victimes identifiées
- Une majorité de femmes
- Tranche d'âge la plus représentée: entre 23 et 40 ans

Type d'exploitation

Type d'exploitation	2023	2024	Total
Exploitation sexuelle	54	9	63
Rue	-	-	-
Cabaret	-	-	-
Lieu de débauche	-	-	-
Appartement	52	-	52
Autre	2	9	11
Travail	54	30	84
HORECA	28	22	50
Construction	20	5	25
Travail domestique	4	1	5
Servitude/esclavage	1	-	1
Transport		1	1
Soins	1	-	1
Autre	-	1	1
Vente d'enfants	1	1	2
Mendicité forcée	-	-	-
Commission forcée d'un crime/délit	-	-	-
Trafic d'organes	-	-	-
Inconnu, cas anonymes d'InfoTraite	2	1	3
Total	111	41	152

- Tendance à une augmentation de l'exploitation dans le monde du travail confirmée

Nationalité des victimes

- 6 victimes de l'UE
- 143 victimes de pays tiers
- Pays les plus représentés:
 - Chine
 - Russie
 - Ukraine
 - Albanie

Nationalité des victimes	2023	2024	Total
Union européenne			
Espagne	1	-	1
France	1	-	1
Italie	-	1	1
Luxembourg	1	1	2
Portugal		1	1
Total UE	3	3	6
Pays tiers			
Albanie	12	1	13
Bosnie-Hercegovine	-	1	1
Brésil	10	1	11
Cameroun	1	2	3
Chili	-	-	-
Chine	27	19	46
Colombie	4	-	4
Côte d'Ivoire	1	1	2
Cuba	-	1	1
Éthiopie	1	-	1
Guinée-Bissau	4	-	4
Inde	-	2	2
Kazakhstan	1	-	1
Mali	-	1	1
Maroc	-	1	1
Ouganda	1	-	1
Pakistan	-	1	1
Pérou	1	-	1
Russie	23	-	23
Rwanda	1	-	1
Sénégal	-	1	1
Tunisie	-	1	1
Ukraine	17	3	20
Vénézuela	3	-	3
Total pays tiers	107	36	143
Inconnu	1 (cas Infotraite)	2 (dont 1 cas infotraite)	3
Total	111	41	152

Détection des victimes

Victime détectée par	2023	2024	Total
Police	61	4	65
ITM	39	25	64
InfoTraite (service d'assistance)	10	8	18
Direction de l'Immigration	-	1	1
Parquet	-	1	1
Drop In	-	1	1
ASTI	1	1	2
Total	111	41	152

Moyen de recrutement

Moyen de recrutement	2023	2024	Total
Oral	15	6	21
Internet	47	4	51
Inconnu	49	25	74
		(dont 22 victimes potentielles)*	
Pas d'informations	-	6	6
		(cas anonymes Infotraite)	

Profil des auteurs de la traite

Nombre d'auteurs présumés	2023	2024	Total
	21	22	43

Sexe	2023	2024	Total
Hommes	15	12	27
Femmes	6	9	15
Inconnu	-	1	1
Total	21	22	43

- Au moins 43 auteurs, dont 15 femmes et 27 hommes

Âge	2023	2024	Total
20-29	2	1	3
30-39	4	5	9
40-49	7	10	17
50-59	3	2	5
60-69	1	1	2
80-89	-	1	1
Inconnu	4	2	6
Total	21	22	43

Nationalité des auteurs

Nationalité des auteurs	2023	2024	Total
Union européenne			
Belgique	1	2	3
France	2	-	2
Italie	1	1	2
Luxembourg	1	3	4
Portugal	-	3	3
Total UE	5	9	14
Pays tiers			
Brésil	1	-	1
Cameroun	-	1	1
Chine	9	9	18
Côte d'Ivoire	-	1	1
Guinée Bissau	1	-	1
Inde	-	1	1
Iran	-	1	1
Mauritanie	1	-	1
Total pays tiers	12	13	25
Inconnu	4	-	4
Total	21	22	43

IIIe Partie

Les différents enjeux de la lutte contre la traite des êtres humains

Collecte de données statistiques

Constats:

- Tableau Excel plus détaillé
- Absence d'outil performant

Recommandations:

- Associer le STATEC à la collecte de données nationales

ination

Constats:

- Efforts de ination mais absence d'une stratégie cohérente

Recommandations:

- Création d'un inateur national de lutte contre la traite
- Renforcement du Comité Traite avec une implication accrue des acteurs de terrain et de la recherche
- Mise à jour du PAN Traite datant de 2016

Détection et identification des victimes de la traite

Détection

Constats:

- Détection plus proactive par l'ITM
- Hotline trop axée sur la violence domestique

Recommandations:

- Conférer à l'ITM une compétence explicite en matière de traite
- Mise en place d'une hotline 24/7 pour tout type de violence

Identification

Constats:

- Rôle exclusif pour la police judiciaire

Recommandations:

- Possibilité d'une identification des victimes par d'autres intervenants (ITM, InfoTraite)

Aide, assistance et protection des victimes

Constats:

- Assistance +- complète, mais l'accès reste très limité
- Incertitudes au niveau des titres de séjours

Recommandations:

- Recentrer l'aide et les titres de séjour sur les victimes
- Dissocier enfin l'accès à l'assistance de la procédure pénale
- Prévoir des solutions pour les victimes d'une exploitation (\neq traite)

Aide, assistance et protection des victimes

Ressources des acteurs de première ligne (police judiciaire et services d'assistance aux victimes)

Constats:

- Renforcement de la structure de la police judiciaire
- Augmentation des ressources de InfoTraite
- Intégration de HUT au dispositif InfoTraite

Recommandations:

- Réorganisation des espaces dédiés aux services d'InfoTraite

Aide, assistance et protection des victimes

Structures pour victimes de la traite

Constats:

- 4 structures spécifiques pour victimes de la traite
- Augmentation des victimes présentant des troubles psychiques

Recommandations:

- Mettre en place une permanence 24/24 dans au moins une structure pour victimes de la traite
- Prévoir les soins et traitements adaptés pour les victimes présentant des troubles psychiques

Aide, assistance et protection des victimes

Protection des victimes en tant que témoins

Constats:

- Seul pays de l'UE sans programme de protection des témoins

Recommandations:

- Mise en place d'une base légale

Anonymat des adresses des foyers des victimes

Constats:

- Absence de toute avancée dans ce domaine

Recommandations:

- Concertation rapide afin de garantir la protection des victimes

Formation et sensibilisation

Constats:

- Beaucoup d'efforts en matière de formation
- Absence de campagnes dissuasives qui visent à décourager la demande

Recommandations:

- Intégration de la traite dans la formation initiale des enseignants
- Sensibilisation des clients

Traite des êtres humains et immigration

Constats:

- Selon les statistiques officielles : (presque) jamais de détection par DGI et ONA
- Manque d'approche plus cohérente et proactive
- ONA : finalisation de l'outil d'identification des vulnérabilités parmi les DPI, y inclus la traite
- ONE : compétence exclusive pour la prise en charge des MNA
- Désignation plus rapide des tuteurs et administrateurs *ad hoc* pour les MNA

Détection des victimes de traite parmi les DPI

Recommandations :

- Sensibiliser et informer les DPI davantage sur les risques de traite et d'exploitation
- DGI: Mettre en place une procédure standardisée pour la détection des personnes vulnérables
- Établir et communiquer des statistiques
- Sensibilisation et formation des tuteurs et administrateurs *ad hoc* pour les MNA
- MNA en dehors de la procédure d'asile : accueil et accompagnement adaptés, statut particulier, solutions à long terme
- Ligne « dure » expose des personnes vulnérables à un risque accru d'exploitation et de traite : Veiller au respect du droit international et des droits fondamentaux

Traite des enfants

UE : ca.19% du total des victimes vs. LU : 5.8% du total des victimes

Int : 1/3 du total des victimes

Constats :

- Phénomène largement ignoré au Luxembourg

Recommandations:

- Mesures de sensibilisation visant les enfants, les parents et les professionnels
- Sujet de la traite à inclure dans les curricula nationaux (enseignement fondamental + secondaire)
- Formation de tous les professionnels en contact avec des enfants (focus sur : l'éducation formelle et non formelle)

Prévention et dissuasion

Constats:

- La traite reste profitable :
 - Bénéfices énormes
 - Difficultés d'enquêter, saisir/confisquer et sanctionner
- Absence de mesures concrètes ciblant les causes de la traite (p.ex. lucrativité)

Recommandations:

- Responsabilisation des “clients”, des entreprises et de l’État
- Revoir et renforcer la réponse pénale

Les poursuites et condamnations

- Exploitation sexuelle
- Exploitation par le travail
- Exploitation de la mendicité
- Criminalité forcée
- (*Les autres formes de TEH: vente d'enfants, trafic d'organes, exploitation de la GPA, du mariage forcé ou de l'adoption illégale*)

L'exploitation sexuelle

Constats:

- Une forme de traite régulièrement détectée et poursuivie
- Dimension « virtuelle » sous-représentée

Recommandations:

- Approche proactive pour détecter exploitations sexuelles moins visibles
- Approche basée sur le genre
- Formation et sensibilisation des professionnels de la justice

L'exploitation par le travail

Constats:

- De plus en plus de détections, mais très peu de jugements
- Peu ou pas de détections dans certains secteurs à risque
- Peines: sursis intégral ; pas de fermetures d'établissement ; pas de poursuites contre personnes morales; pas d'indemnisation pour salaires impayés

Recommandations :

- Renforcer le recours à la qualification de la traite
- Mener des réflexions sur le caractère dissuasif des sanctions

La commission forcée de délits ou de crimes

Constats :

- Une forme de traite peu connue au Luxembourg et très difficile à poursuivre
- Manque de clarté concernant le principe de non-punition des victimes de traite

Recommandations :

- Sensibiliser et former afin de faire changer la mentalité « auteur/victime = délinquant »
- Renforcer les moyens à la disposition des enquêteurs
- Recentrer les efforts sur les victimes et revoir le cadre légal

L'exploitation de la mendicité

Constats:

- Difficultés de détecter les victimes et de poursuivre les auteurs
- Risque d'invisibilisation à cause des mesures sécuritaires et amalgames

Recommandations:

- Adopter une approche plus proactive et adaptée à la situation des victimes
- Miser sur l'aide au lieu de sanctionner
- Sensibiliser et former à tous les niveaux

L'indemnisation des victimes

Constats:

- Très peu de victimes demandent une indemnisation
- Montants alloués = fraction des montants demandés

Obstacles et recommandations:

- Améliorer l'accès à la justice
- Renforcer le recours aux saisies et confiscations
- Former et sensibiliser les juges, avocats, ...
- Réformer le mécanisme d'indemnisation par l'État